Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-213301674-20231204-231204-26B-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/12/2023

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE DE FLOIRAC

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 4 décembre 2023

Objet

Programme d'aménagement de la cour élémentaire Pasteur

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 28 novembre 2023 s'est réuni à 18 Heures sous la présidence de M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.

LE NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE EST DE :

33

Etaient présents :
Alexandre BOURIGAULT - Nathalie LACUEY - Jean Claude GALAN - Andrée COLLIN - Martine CHEVAUCHERIE - Hélène BARBOT - Jean-Michel MEYRE - Régis DESCLAUX DE LESCAR - Hervé DROILLARD - Nadine GRENOUILLEAU - Nathalie BIJOUX - Nicole BONNAL - Christophe BAGILET - Vincent BUNEL - Olivier SAILHAN - Josette DURLIN - Ahmed ASFOR - Justine ADENIS - Cédric JUIF - Monique FRENEL - Nicolas CALT - Séverine CASTAGNET - Alexandre LEDOUX - Patrick DANDY

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Pascal CAVALIERE à Nathalie LACUEY - Didier IGLESIAS à Jean Claude GALAN - Fatima SABI à Vincent BUNEL - Céline PROUHET à Andrée COLLIN - Muriel SOLA à Martine CHEVAUCHERIE - Kamel MEHERZI à Alexandre BOURIGAULT - Catherine ARNOLD à Séverine CASTAGNET

Absent excusé
Jonathan SINSOU

Mme Monique FRENEL a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre de la démarche d'urbanisme résilient et de lutte contre les ilots de chaleur, la Ville de Floirac souhaite désimperméabiliser, végétaliser et dégenrer ses cours d'école.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-213301674-20231204-231204-26B-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/12/2023

Un diagnostic de l'ensemble des cours d'école sera réalisé à l'aide d'un bureau d'études spécialisé afin d'évaluer des critères tels que la végétation, le confort thermique des espaces extérieurs, l'inclusion et l'état général de l'ensemble des cours de la Ville et de leurs équipements.

Dans l'attente de cet audit, l'école élémentaire Pasteur a été identifiée comme école pilote pour ce projet. En effet, celle-ci n'est pas récente (aménagée dans les années 1990) et présente une large surface minéralisée et peu ombragée. Un vaste terrain de sport occupe la grande majorité de la cour, empêchant d'autres activités de s'installer dans la cour et relayant les élèves sur des espaces résiduels où la végétation peine à se développer.

Les études d'aménagement ont été lancées en interne depuis octobre 2023 par le bureau d'étude paysage de la DSTUTE.

Les objectifs de l'aménagement des cours sont les suivants :

- DES COURS QUI RESPIRENT : Désimperméabiliser et végétaliser les cours d'école de façon à lutter dans les ilots de chaleur.
- DES COURS VIVANTES : Offrir aux élèves une proximité à la nature et des supports pédagogiques autour du vivant en diversifiant les milieux présents dans les cours, explorer les bienfaits du contact à la nature pour les enfants.
- DES COURS EQUIPEES POUR TOUS : Dégenrer les espaces récréatifs, équilibrer l'utilisation des espaces et les mobiliers sportifs, installer du mobilier qualitatif et accessible aux personnes en situation de handicap.

Une première rencontre des équipes pédagogiques et de la responsable du périscolaire a eu lieu le 16 octobre 2023 permettant de définir les besoins des utilisateurs du site.

Le comité de pilotage du 6 novembre 2023 a confirmé les projections réalisées sur ce site et a permis de valider un programme pour la transformation de la cour. Les éléments invariants du programme de réaménagement de la cour sont les suivants :

<u>Une cour fraîche</u>

- Réduire le terrain de sport de 50% de sa surface. Dimension projet 13X20m minimum pour conserver l'utilisation en cours d'EPS et en temps de pause,
- Désimperméabiliser la cour pour atteindre 50% de la cour en surface perméable, soit sur 350m² environ, dont 40% d'espaces en pleine terre,
- Retravailler les surfaces plantées, élargir les espaces trop morcelés, apporter une variété d'essences, proposer une alternative au gazon qui ne tient pas dans la cour car trop sollicité,
- Conserver ou transplanter tous les arbres de la cour et doubler la surface de canopée.

<u>Une cour vivante</u>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-213301674-20231204-231204-26B-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/12/2023

- Matérialiser un coin de jardin potager pour proposer un support de pédagogie autour de la culture des fruits et légumes (sous forme de bacs, buttes plantées, etc.),
- Créer différents milieux dans la cour source de pédagogie (milieu humide, forestier, prairie, verger...),
- Installer des dispositifs d'accueil de la biodiversité (hôtel à insectes, nichoirs, ruches, etc.),
- Planter au minimum 10 arbres de hautes tiges et 5 arbres fruitiers pour augmenter les surfaces de canopée, varier les strates de plantation, prairie, vivaces, arbrisseaux, arbustes.

Une cour équipée pour tous

- Ajouter du mobilier permettant la pause (banc et tables de pique-nique) pour accueillir au moins 20 enfants,
- Ajouter du mobilier proposant de diversifier et dégenrer la pratique du sport dans la cour (cage multisports, panier de basket surprise, table de ping-pong),
- Ajouter un dispositif ludique (structure, parcours) permettant le regroupement et le jeu de 15 enfants minimum,
- Ajouter un mobilier cabane permettant un espace de refuge pour s'isoler dans la cour,
- Installer 2 toilettes sèches de type toilettes à copeaux,
- Installer des gradins ou bancs pour faire classe dehors (permettant de rassembler minimum 20 enfants).

Les variables à déterminer en fonction du budget

- Proposer un dispositif d'ombrage d'un minimum de 20m² (en complément des arbres en attente qu'ils apportent assez d'ombre) discuté avec l'équipe pédagogique, envisagé au-dessus des gradins,
- Mise à jour d'une ou plusieurs descentes d'eaux pluviales pour arroser un massif planté, montrer le chemin de l'eau,
- Installer un tunnel planté pour permettre de traverser la cour à l'ombre,
- Choix des milieux à créer (milieu humide, forestier, prairie, verger...),
- Choix du type de culture potagère (en buttes, au sol, en bacs au sol, surélevés...),
- Choix du mobilier d'accueil de la biodiversité (tronc, hôtel en insectes, abris à chauve-souris, hérissons, nichoirs, etc.,
- Installer tableau à craie,
- Installer banc de l'amitié,
- Choix du mobilier proposant de diversifier la pratique du sport dans la cour (cage multisports, panier de basket surprise, table de ping-pong),
- Choix des dispositifs ludiques (structure, parcours, tourelles, escalade, toboggan…).

Il est à noter que les équipes pédagogiques devront être sollicitées, informées et engagées à chaque étape du projet pour co-construire la future cour et remporter l'adhésion des utilisateurs.

Vu l'avis du Comité de pilotage du 6 novembre 2023 ;
Vu l'avis des Commissions Urbanisme, Patrimoine et Mobilités, Environnement et Cadre de Vu, Transition Ecologique et Egalité Femmes-Hommes réunies en date du 16 novembre 2023 ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-213301674-20231204-231204-26B-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/12/2023

Le Conseil Municipal, après délibéré,

VALIDE le programme d'aménagement de la cour élémentaire de l'école Pasteur.

Nombre de votants : 32
Suffrages exprimés : 32
Pour **:** 32 unanimité
Contre :
Abstention :

POUR EXTRAIT CONFORME :
A la Mairie de FLOIRAC, le 5 décembre2023

Le Maire,
Jean-Jacques PUYOBRAU

MAIRIE DE FLOIRAC Gironde

Signé